

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2019

**Finances :** Le conseil décide d'engager des crédits d'investissement avant le vote du Budget primitif pour un montant de 650 € pour le remboursement d'un dépôt de garantie et 700 € pour le remplacement du chauffe-eau de l'école maternelle.

**Demande de subvention au titre de la DETR 2019 :**

Le conseil approuve le projet de construction d'une maison des sports et aménagement d'un vestiaire au stade d'Orchaise pour un montant de 197 526,96 € HT soit 237 032,35 € TTC et autorise le Maire à solliciter auprès de M. le Préfet de Loir-et-Cher une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour 2019.

**Affaires scolaires :**

Le conseil approuve le calcul du forfait communal 2018-2019 qui s'élève à 616,50 € par enfant scolarisé au sein de la commune de Valencisse et décide d'allouer une gratification de stage de 265 € à chaque stagiaire ayant effectué et validé la totalité de son stage pratique BAFA à l'Accueil de loisirs.

**Vente du hangar municipal d'Orchaise :**

Le conseil accepte la vente du hangar municipal d'Orchaise à 3 acquéreurs pour un montant total de 25 000 €.

**Commissions municipales :**

- Le conseil constitue la commission municipale « MAPA - Marchés A Procédure Adaptée » pour les marchés inférieurs aux seuils de procédure formalisée et désigne ses membres.
- Le conseil modifie certaines commissions municipales et comités consultatifs comme suit :
  - o Commission « finances » : retrait de M. BURLET, démissionnaire et ajout de Mme DAVY.
  - o Commission « urbanisme » : retrait de M. BURLET, démissionnaire et ajout de Mme TURPIN.
  - o Commission « vie culturelle et associative » : retrait de M. BURLET, démissionnaire.
  - o Comité « action sociale » : retrait de Mme BAUDIN, démissionnaire.

**Personnel communal :** Le conseil institue le temps partiel au sein de la commune pour le personnel communal et fixe les modalités d'application.

**Indemnités d'élus :** Suite à une circulaire de la Préfecture et à la revalorisation des montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux le conseil fixe les nouveaux montants des indemnités sans changer les pourcentages par rapport à l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale.

**Soirée folk :** Dans le cadre de la prochaine promenade artistique les 14, 15, 21 et 22 septembre 2019, le conseil fixe les tarifs de la soirée folk organisée par la commune le samedi 9 février.

**Grand débat national :** Le conseil accepte de mettre à disposition des administrés des registres de doléances en mairie et de faciliter l'organisation d'un débat à la demande d'éventuels collectifs citoyens ou d'associations.

Valencisse, le 22 janvier 2019

Le Maire,



Jean-Yves GUÉLLIER

